



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix huit

Le 11 Avril à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 03 Avril 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Taux de Fiscalité Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Présents : 28

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac) BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée) COUPAUD Catherine (Pugnac) DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg) JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à MME BORRELLY, LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac) pouvoir à MME MONSEIGNE,

Absents excusés : 7

BLANC Jean Franck (Teuillac), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaires de séance : ISIDORE Jean Marc

Vu les statuts de GRAND CUBZAGUAIS Communauté de Communes relatifs à ses compétences en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 août 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Blaye le 04 août 2005, et publiée le 04 août 2005, par laquelle il a été décidé de demander le bénéfice du régime dérogatoire prévu à l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2002 codifié à l'article 1609 nonies A Ter du Code Général des Impôts, afin de percevoir le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SMICVAL à compter du 01 janvier 2006,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 22 juin 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 29 juin 2005,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 11 octobre 2006 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 17 octobre 2006,

Vu la délibération du SMICVAL relative à la détermination du produit 2018 appelé auprès des collectivités adhérentes et déterminant un produit attendu pour le Cubzaguais de 3 732 378.67€ qui se décompose de la manière suivante :

- Pour la commune de la zone 3 Bourg centre : 128 401.76€
- Pour la commune de la zone 6 Saint André de Cubzac : 1 227 675.33€
- Pour les 15 autres communes de la zone 9 (Bourg, Cubzac Les Ponts, Gauriaguet, Lansac, Mombrier, Peujard, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Saint Trojan, Tauriac, Teuillac, Val de Virvée et Virsac) 2 376 301.58€

Sur avis de la Commission n°4 : « Pôle Pilotage financier, grands projets, communication, ressources Humaines et Services Techniques » et du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer les taux de TEOM 2018 préconisé par le SMICVAL de la manière suivante :

Zones	Bases	Taux	Produits 2018
Zone 3	1 116 537€	11,50%	128 402 €
Zone 6	11 110 184€	11,05%	1 227 675€
Zone 9	13 223 715€	17.97%	2 376 302 €
			3 732 379 €

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 2

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 12 Avril 2018.

Le Président,

A.DUMAS.

